

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ANIERES

Séance du mardi 30 octobre 2012 – 1^{ère} séance
Législature 2011-2015

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Patrick ASCHERI	Maire	
M. Serge SERAFIN	Adjoint	Excusé
M. Pierre CHOLLET	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

M. Christophe DEVENOGE	Président	
Mme Florence PULIDO	Vice-Présidente	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Mme Corinne ALHANKO-BAUER		M. Pierre-Yves DECHEVRENS	
M. Jacques APOTHELOZ		Mme Isabelle de PLANTA	
Mme Denyse BARBEZAT-FORNI		M. Norbert FELLAY	
M. Antoine BARDE		M. Christian HALLER	Excusé
M. Louis BOLDRINI		M. Gilbert HUMBERT	
Mme Chantal BORDIER		M. Philippe GAILLARD	
M. Pierre BUHOLZER		Mme Roberta RANNI	
M. Christophe CHAPOTAT			

Public : 1 personne (Mme Caroline BENBASSAT)

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 25 septembre 2012 (sous réserve de rédaction).**
- 2. Communication(s) du bureau.**
- 3. Rapports des commissions. Résolution(s) et délibérations**
 - a. Rapport de la commission « Finances et aide humanitaire ». Séance du mardi 2 octobre 2012 (M. Christophe DEVENOGE, Président).
 - b. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du lundi 15 octobre 2012 (M. Jacques APOTHELOZ, Président).
 - + **Délibération No 19** – Proposition de l'Exécutif relative à la demande d'un crédit d'engagement complémentaire pour les travaux d'aménagement du chemin – Equipement pour les services publics. Chemin des Avallons – chemin vicinal parcelle N° 5421 – Lot 7 – Secteur 3.
 - + **Délibération No 20** – Proposition de l'Exécutif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement relatif au remplacement du collecteur d'eaux claires – Route de l'Hospice – Lot 1 – Secteur 6 / Route de Chevrens – Chemin du Cimetière.
 - + **Délibération No 21** – Proposition de l'Exécutif pour l'ouverture d'un crédit d'engagement relatif à la rénovation et au rehaussement du dépôt communal à Chevrens, ainsi que la création d'une place de lavage.
 - + **Délibération No 22** – Proposition de l'Exécutif pour l'ouverture d'un crédit d'engagement relatif à l'acquisition d'un tonne-pompe léger pour la Compagnie des sapeurs pompiers de la commune d'Anières.
 - c. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 16 octobre 2012 (M. Louis BOLDRINI, Président).
- 4. Présentation du projet de budget 2013 par M. le Maire.**
- 5. Proposition(s) du Maire et des Adjointes.**
- 6. Communication(s) du Maire et des Adjointes.**
- 7. Propositions individuelles et questions.**

M. le Président Christophe DEVENOGE ouvre la séance à 20h.00 et salue l'Assemblée. Il prie d'excuser l'absence de M. Serge SERAFIN, Adjoint et de M. Christian HALLER Conseiller municipal.

Point 1

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 25 septembre 2012

Le procès-verbal n'ayant pas été rédigé dans les délais, ce point est reporté à la prochaine séance.

Point 2

Communication(s) du bureau

Aucune communication particulière du bureau.

Point 3

Rapports des commissions. Résolutions et délibérations

a. Rapport de la commission « Finances et aide humanitaire ». Séance du mardi 2 octobre 2012 (M. Christophe DEVENOGE, Président).

M. Christophe DEVENOGE informe que la commission s'est réunie le mardi 2 octobre dernier.

Cette séance était consacrée à l'aide humanitaire à l'étranger. La commission a auditionné M. l'abbé Olivier JELEN, curé des paroisses de Meinier, Gy, Jussy, Anières, Hermance et Corsier. Il y a donc un lien avec Anières. M. Olivier JELEN est Président de l'Association « Foyers de l'espérance », qui a pour but la construction d'un foyer d'étudiants à Bangui, en Centrafrique, pour environ 40 personnes.

Il estime le coût total du projet à environ 150'000 F. L'Association a récolté déjà 50'000 F de dons qui ont été entièrement utilisés pour l'achat du terrain, la construction d'une clôture et d'un puits. Il sollicite l'aide de la Commune pour poursuivre le projet, soit la construction des bâtiments pour les étudiants.

Le projet a plu. Toutefois, dans la discussion sur l'audition, est apparue une interrogation : sur les photos, figurait un début de construction et M. Olivier JELEN a répondu qu'il s'agissait de la maison du Directeur général, ce qui a quelque peu surpris et jeté un froid, tenant compte que la maison du Directeur était construite avant les bâtiments des étudiants et cet ordre de priorité a dérangé quelques membres de la commission.

A la demande de la commission, M. Christophe DEVENOGE a repris contact avec l'abbé JELEN, pour avoir des éclaircissements à ce sujet et ce dernier a remis des explications écrites qui ont été transmises aux membres de la commission. Le dossier sera donc à nouveau traité lors de la prochaine commission des finances du 6 novembre prochain et la commission se déterminera à cette date sur la suite à donner.

Une 2^{ème} audition était prévue le 2 octobre dernier, mais le responsable de l'Association ne s'est pas présenté. Comme c'est la 2^{ème} fois qu'il se désiste, la commission a convenu de ne plus le recontacter.

S'agissant du budget relatif à l'aide humanitaire 2012, celui-ci s'élève à 45'000 F. A ce jour, après l'attribution des aides de législature et ponctuelles, la commission a attribué au total 38'000 F. Il reste donc un solde de 7'000 F, auquel s'ajoute le montant du fonds au bilan qui s'élève à 9'900 F. La commission a donc encore à disposition une somme de 16'900 F pour l'aide à l'étranger.

Les membres de la commission ont également reparlé du critère relatif au lien avec Anières pour l'entrée en matière sur une demande d'aide, arguant qu'il était peut-être un peu trop restrictif. Cette contrainte permet de filtrer les demandes, mais limite de ce fait les choix, tenant compte du nombre de requêtes reçues à la mairie.

Après discussion, il a été décidé de maintenir l'obligation du lien avec Anières, faute de quoi le dossier n'est pas traité.

Suite à la proposition de M. Louis BOLDRINI, les membres de la commission ont décidé d'attribuer un montant complémentaire de 1'000 F à celui déjà versé aux Associations FONDAM, Voix Libres, Anitié Mali et ADAH Haïti.

b. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du lundi 15 octobre 2012 (M. Jacques APOTHELOZ, Président).

M. le Président passe la parole à M. Jacques APOTHELOZ, Président de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».

M. Jacques APOTHELOZ informe que la commission s'est réunie le lundi 15 octobre 2012 et a traité des points suivants :

Présentation par M. Mathieu DARDEL du plan d'entretien des routes et chemins communaux

Suite à la tournée des routes par la commission, en date du 4 septembre dernier, un plan d'entretien des routes et chemins communaux a été présenté par M. Mathieu DARDEL, comprenant 12 points principaux, par ordre de priorités, avec la mention du coût indicatif par objet, ainsi qu'une proposition pour la réalisation de ces interventions sur 8 années (*Ndlr : ce plan d'entretien des routes et chemins communaux sera mis en annexe du procès-verbal de la séance du lundi 15 octobre 2012 et disponible sur CMNet*).

Une discussion s'en est suivie et les membres de la commission ont privilégié l'ouverture d'un crédit d'investissement pour les objets les plus urgents, pour éviter d'échelonner ces interventions dans les budgets de fonctionnement annuels.

La commission a donc préavisé favorablement l'ouverture d'un crédit d'investissement pour la réfection des routes de Chevrens (entre la sortie de Chevrens, direction Hermance et la frontière de la Commune, plus l'aire de retournement du bus B), ainsi que le chemin du Pont-des-Golettes -3 secteurs, le chemin de Boret - 3 secteurs et le chemin des Assets (de la zone du parc à chiens à la route de Chevrens) pour un montant estimé à 560'000 F.

Toutefois, M. Jacques APOTHELOZ informe qu'un tel crédit n'est pas possible, tenant compte de la diversité des objets.

M. le Maire confirme cette allégation. En effet, s'agissant d'un crédit d'investissement, des soumissions doivent être demandées. Dès lors que le montant global dépasse 500'000 F, la Commune est soumise aux marchés publics (AIMP) et cela est difficilement réalisable selon l'échelonnement dans le temps.

M. le Maire rappelle également la teneur du règlement de la loi sur l'administration des communes (B 6 05.01), art. 34 qui définit les modalités d'amortissement par objet et qui commence l'année après avoir commencé les travaux.

M. le Maire propose une planification des investissements avec un planning échelonné dans le temps, comme souhaité par la commission. De cette manière, les crédits seront présentés au fur et à mesure au Conseil municipal selon le planning figurant dans le plan soumis à l'étude par la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » lors de sa séance du 15 octobre dernier.

Chemin des Avallons – Délibération No 19

M. Jacques APOTHELOZ informe que la délibération présentée ce soir au Conseil municipal permettra de boucler le crédit relatif aux travaux du chemin des Avallons, comprenant les objets complémentaires réalisés en plus de ceux initialement prévus.

Il s'agit, entre autres, des travaux et points suivants du Lot 7 – secteur 3 :

- Servitudes de passages
- Equipement pour les services publics, hydrantes
- Prestation sous le domaine privé, raccords et équipements des SIG
- Suppression de la ligne aérienne

La plupart des travaux avait été annoncée à la commission, mais d'entente avec les commissaires, il avait été convenu d'attendre la fin du chantier pour présenter ce crédit complémentaire au Conseil municipal.

M. Jacques APOTHELOZ précise que la commission a préavisé favorablement, à l'unanimité, l'ouverture de ce crédit d'engagement complémentaire de TTC 900'000 F. L'exposé des motifs y relatif permet à chacun de prendre connaissance de l'évolution de ce dossier délicat du chemin des Avallons.

Travaux à la route de l'Hospice – Délibération No 20

M. Jacques APOTHELOZ informe que les travaux envisagés à la route de l'Hospice (Lot 1 – secteur 6) correspondent au changement du dernier collecteur défectueux dans la Commune. Les frais relatifs à ce chantier pourront être pris sur le Fonds cantonal d'assainissement des eaux pour lequel la Commune a un avoir (taxes d'écoulement).

Après l'étude des plans et du dossier, la commission a préavisé favorablement, à la majorité, l'engagement de ces travaux et le crédit y relatif. Le montant des travaux s'élève à TTC 200'000 F.

Local à Chevrens (réfection et rehaussement) – Délibération No 21

M. Jacques APOTHELOZ informe que le plan des travaux à entreprendre a été présenté aux membres de la commission. Ce bâtiment permettra dans un premier temps à stationner le futur nouveau tonne pompe de la Compagnie des sapeurs pompiers, puis reviendra au service technique de la Commune.

Les commissaires ont préavisé favorablement, à la majorité, l'ouverture de ce crédit d'engagement se montant à TTC 230'000 F.

Tonne pompe léger pour la Compagnie des sapeurs pompiers – Délibération No 22

M. Jacques APOTHELOZ rappelle que ce dossier a fait l'objet d'une procédure AIMP (Accord Intercantonal sur les Marchés Publics) durant l'été.

Un cahier des charges très détaillé a été rédigé avant le lancement de cette procédure et un Comité d'évaluation s'est réuni à trois reprises pour étudier les offres reçues de quatre soumissionnaires. L'offre retenue est celle de la société FEUMOTECH AG pour un montant de TTC 457'511 F, soit au-dessous du prix porté dans le budget 2012 (500'000 F).

Le vote de la délibération No 22 vise à ouvrir un crédit d'engagement pour l'acquisition de ce véhicule pour la Compagnie des sapeurs pompiers. A l'unanimité, la commission a préavisé favorablement, ce crédit d'engagement se montant à TTC 480'000 F.

M. le Président remercie M. Jacques APOTHELOZ pour son rapport.

Pour répondre à M. Pierre BUHOLZER, M. le Maire confirme que la Commune n'a pas besoin de recourir à l'emprunt pour ces objets et que les sommes seront prises sur ses fonds propres.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président donne lecture de la délibération No 19 et propose de passer au vote.

✚ Délibération No 19 – Proposition de l'Exécutif relative à la demande d'un crédit d'engagement complémentaire pour les travaux d'aménagement du chemin – Equipement pour les services publics. Chemin des Avallons – chemin vicinal parcelle N° 5421 – Lot 7 – Secteur 3.

Vu la délibération No 32, votée par le Conseil municipal en date du 21 avril 2009 et approuvée par arrêté du Conseil d'Etat le 22 juillet 2009,

vu l'exposé des motifs y relatif,

vu que les travaux du Lot 7 – secteur 3, n'étaient pas compris dans le crédit d'engagement de TTC 1'900'000 F, délibération No 32 du 21 avril 2009,

vu que ces travaux concernent l'aménagement du chemin des Avallons, soit les honoraires de l'ingénieur, du géomètre, de l'entreprise PIASIO SA, les prestations sur domaine privé, soit diverses indemnités, plantations, entreprise PIASIO SA, l'équipement pour les services publics, soit les travaux de l'entreprise PIASIO SA, les fouilles, les raccordements, les hydrantes, le réseau de télédistribution, les conduites d'eau, la suppression de la ligne aérienne, le fourreau pour le gaz, l'eau, le coffrets, les lumières,

vu l'étude par la commission de l'assainissement durant la législature 2007-2011 et 2011-2015, la dernière ayant eu lieu le 15 octobre 2012, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, sur l'ouverture de ce crédit d'engagement complémentaire pour les travaux d'aménagement du chemin – Equipement pour les services publics au chemin des Avallons,

vu l'exposé des motifs y relatif,

vu les articles 30, al. 1, lettre e et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC B 6 05),

sur proposition de l'Exécutif,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
décide par**

A la majorité - 14 oui – 1 non (M. Louis BOLDRINI) – 0 abstention

1. D'accepter les travaux non compris dans le crédit relatif à la délibération No 32 du 21 avril 2009.
2. D'ouvrir au Maire un crédit d'engagement complémentaire de **TTC 900'000 F** pour couvrir ce dépassement.
3. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir cette dépense de **TTC 900'000 F** selon les modalités définies dans le crédit d'engagement voté le 21 avril 2009 (délibération No 32) et calculé de manière à prendre fin en même temps, soit en 2039.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération No 20 et propose de passer au vote.

✚ Délibération No 20 – Proposition de l'Exécutif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement relatif au remplacement du collecteur d'eaux claires – Route de l'Hospice – Lot 1 – Secteur 6 / Route de Chevrens – Chemin du Cimetière.

Vu l'art. 30, al. 1, lettre « e » et « m » de la loi cantonale sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et les articles 84 et suivants de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961,

vu les plans établis par M. Francis LACHENAL, ingénieur civil à Carouge,

vu le devis estimatif présenté pour l'ensemble des travaux par M. Francis LACHENAL, ingénieur civil, pour un montant total de Fr. 200'000.—,

vu qu'il s'agit d'une réhabilitation d'un ouvrage et qu'il n'y a de ce fait pas lieu de demander une autorisation de construire, mais d'informer le Département de l'Intérieur, Mobilité et Environnement (DIME), Service de la Planification Des Eaux (SPDE) avant l'ouverture du chantier,

vu la présentation du dossier à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » dans sa séance du 4 septembre 2012, 15 octobre 2012, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à la majorité,

vu le rapport de ladite commission,

vu l'exposé des motifs,

vu que la dépense prévue pour le remplacement dudit collecteur sera entièrement couverte par la subvention du Fonds Cantonal d'Assainissement des Eaux (FCAE) estimée à 15 % et par les taxes d'écoulement,

vu l'opportunité de réaliser ces derniers travaux d'indépendance du réseau secondaire communal,

sur proposition de l'Exécutif,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
décide
par
A l'unanimité - 15 oui, 0 non, 0 abstention**

1. de procéder aux travaux de remplacement du collecteur d'eaux claires – Route de l'Hospice – LOT 1 – secteur 6 /Route de Chevrens – Chemin du Cimetière.
2. d'ouvrir à l'exécutif un crédit de Fr. 200'000.—, dont à déduire la subvention cantonale estimée à 15 % et le prélèvement du compte « taxe d'écoulement » pour le solde.
3. de comptabiliser la dépense nette dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.

Remarque : Il n'y a pas lieu de prévoir d'amortissement, car le coût de réalisation sera entièrement couvert par la subvention cantonale et le prélèvement sur le fonds d'assainissement alimenté par les taxes d'écoulement.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération No 21 et propose de passer au vote.

✚ Délibération No 21 – Proposition de l'Exécutif pour l'ouverture d'un crédit d'engagement relatif à la rénovation et au rehaussement du dépôt communal à Chevrens, ainsi que la création d'une place de lavage.

Conformément aux articles 30, alinéa 1 lettres « e » et « m » et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et à l'article 34, lettre « c » du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 (B 6 05.01),

vu la nécessité de rénover ce bâtiment et de profiter de cette opportunité pour le rehausser afin de parquer provisoirement le futur véhicule d'intervention de la compagnie des sapeurs pompiers, l'actuelle caserne ne permettant pas de l'accueillir en raison de sa hauteur, ainsi que de créer une place de lavage ; bâtiment qui permettra ultérieurement le parage du tracteur Fendt du service technique,

vu le projet du mandataire « ARCHidée », M. Dominique PECCOUD, architecte à Corsier, et MM. B. OTT et C. ULDRY Sàrl, ingénieurs civils à Thônex,

vu le devis du mandataire « ARCHidée, M. Dominique PECCOUD, architecte à Corsier présentant un coût total de TTC 222'584.76,

vu la présentation à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » lors de la commission du mardi 28 février 2012,

vu le préavis favorable, à la majorité, des membres de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable », voté lors de sa séance du mardi 28 février 2012, préavis confirmé lors de la séance du mardi 15 octobre 2012, à la majorité,

vu le rapport de ladite commission,

vu l'exposé des motifs joint au présent projet de délibération,

sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
décide par**

A la majorité 13 oui, 1 non (Mme Chantal BORDIER), 1 abstention (M. Pierre BUHOLZER)

1. D'accepter d'engager ces travaux de rénovation et de rehaussement du dépôt communal à Chevrens, ainsi que la création d'une place de lavage.
2. D'ouvrir un crédit d'engagement de TTC 230'000 F pour la réalisation de ces travaux de rénovation et de rehaussement du dépôt communal à Chevrens, ainsi que la création d'une place de lavage.
3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
4. De comptabiliser ce crédit d'engagement dans le compte des investissements puis de le porter au bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de 20 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement dès 2014 – sous rubrique 08-331.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération No 22 et propose de passer au vote.

✚ Délibération No 22 – Proposition de l'Exécutif pour l'ouverture d'un crédit d'engagement relatif à l'acquisition d'un tonne-pompe léger pour la Compagnie des sapeurs pompiers de la commune d'Anières.

Conformément aux articles 30, lettres e et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu la nécessité d'acquérir un nouveau tonne-pompe léger pour la Compagnie des sapeurs pompiers de la commune d'Anières, ceci afin d'assurer au mieux la sécurité des habitants en cas de sinistre,

vu la procédure AIMP ouverte à toutes les sociétés suisses et étrangères susceptibles de fournir ce type de camion engagée à cet effet, publiée dans la FAO en date du 3 juillet 2012, « Marché de fournitures », procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords intercantonaux,

vu l'ouverture des offres (ouverture non publique) par l'Exécutif, le Capitaine de la Compagnie des sapeurs pompiers M. Louis BOLDRINI, l'ancien Capitaine de la Compagnie des sapeurs pompiers M. Pierre-Yves DECHEVRENS, en date du 16 août 2012,

vu l'étude des offres par le Comité d'évaluation en date des 16, 20 et 30 août 2012,

vu les rapports des séances du Comité d'évaluation,

vu le préavis favorable, à l'unanimité, pris par le Comité d'évaluation le 30 août 2012 pour attribuer ce mandat à la société FEUMOTECH AG – Recherswil-Soleure, pour un montant de TTC 480'000 F,

vu la présentation du dossier à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » lors de la commission du 15 octobre 2012, lors de laquelle, il a été émis un préavis favorable à l'unanimité, pour attribuer ce mandat à la société FEUMOTECH AG et pour l'ouverture de ce crédit d'engagement de TTC 480'000 F.

vu le rapport de ladite commission,

vu l'exposé des motifs joint au présent projet de délibération,

sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
décide par**

A la majorité 14 oui – 0 non – 1 abstention (M. Pierre BUHOLZER)

1. D'accepter l'acquisition d'un camion tonne-pompe léger pour la Compagnie des sapeurs pompiers de la commune d'Anières.
2. De confirmer l'attribution de ce mandat à la société FEUMOTECH AG pour un montant de TTC 480'000 F.
3. D'ouvrir un crédit d'engagement de TTC 480'000 F, destiné à l'achat d'un camion tonne-pompe léger pour la Compagnie des sapeurs pompiers de la commune d'Anières et d'éventuels compléments ou divers.
4. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
5. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine administratif.
6. D'amortir la dépense nette, après déduction de la subvention cantonale, au moyen de 10 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement dès 2014 sous la rubrique 14.331.

c. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 16 octobre 2012 (M. Louis BOLDRINI, Président).

M. le Président passe la parole à M. Louis BOLDRINI, Président de la commission « Urbanisme et constructions ».

M. Louis BOLDRINI informe que la commission s'est réunie le mardi 16 octobre 2012 et a traité les points suivants :

[Projet de construction sur les parcelles N^{os} 5486/29 et 4699/29. Création d'une servitude de passage à talon et roues au chemin de La-Carignan en faveur des parcelles N^{os} 5486/29 et 4699/29.](#)

M. Louis BOLDRINI informe d'un projet de construction sur les parcelles N^{os} 5486/29 et 4699/29, le long du chemin de La-Carignan, à l'angle du cheminement qui descend à l'ensemble villageois du Clos-les-Noyers.

Il a été demandé à l'Exécutif un préavis pour la création d'une servitude de passage à talon et roues sur le chemin de La-Carignan, qui est sur la parcelle communale de l'école, pour permettre l'accès aux 7 futurs logements qui comprendront un parking souterrain.

Après étude de cette requête, les membres de la commission ont préavisé favorablement, à la majorité, la future création d'une servitude de passage à talon et roues.

Etude de faisabilité. Zone sportive (chemin des Ambys).

M. Louis BOLDRINI rappelle le vote favorable du Conseil municipal pour le vote du crédit relatif à l'étude de faisabilité visant à réaliser une zone sportive proche du chemin des Ambys (parcelle N° 5522 – partielle).

La commune d'Hermance a émis le souhait d'intégrer un terrain de rugby dans ce projet. Celle de Corsier trois terrains de tennis. Ces requêtes ont engagé un débat au sein de la commission. A l'issue des discussions, la commission, à l'unanimité, a préavisé favorablement le vote initial du Conseil portant sur trois terrains prévus pour le football et d'intégrer dans la demande de renseignements le déclassement de l'ensemble de la parcelle, afin d'avoir la possibilité ultérieurement d'agrandir ce centre sportif intercommunal, ceci d'autant plus que les finances ne permettent pas actuellement un projet d'une telle envergure.

Mme Chantal BORDIER fait part de sa surprise d'avoir lu tout récemment dans un « flyer » du FC CoHerAn l'annonce de la création de terrains de football sur cette parcelle.

M. Louis BOLDRINI répond que le Comité du CoHerAn a pris connaissance de l'accord du Conseil municipal sur le vote du crédit d'études pour la création de cette zone sportive et par méconnaissance du processus politique et des procédures légales, a quelque peu anticipé l'accord de ce projet et sa future réalisation.

Mme Chantal BORDIER souhaite qu'une remarque leur soit faite et que le Comité vérifie les informations avant de les transmettre en « tous ménages ».

M. Pierre-Yves DECHEVRENS souligne que la commission a admis « en option » l'éventuelle création d'un terrain de rugby et de courts de tennis, mais cela ne doit pas être considéré comme de l'acquis.

Etude de faisabilité. Zone artisanale (route de Thonon)

M. Louis BOLDRINI informe que la commission a discuté sur plusieurs différents points, car tout n'est pas encore clair dans la manière d'aborder ce projet de réaliser une zone artisanale sur ce site.

A ce stade de l'étude, les données financières et juridiques ne sont pas assez avancées pour se déterminer. Toutefois, la commission a préavisé favorablement, à l'unanimité, la poursuite de cette étude, sachant que plusieurs entreprises en d'ores et déjà fait part de leur intérêt et attendent d'obtenir les aspects financiers.

Projet de construction – Route d'Hermance/Demande de dérogation du taux de densité

M. Louis BOLDRINI informe que M. Serge SERAFIN a présenté un projet de construction de villas à la route d'Hermance, peu satisfaisant (accès à la parcelle, courbes de niveau, etc.) et pour lequel l'Exécutif s'est prononcé défavorablement.

Après la présentation du dossier, les membres de la commission ont également émis un préavis défavorable, à l'unanimité, sur cette demande de dérogation du taux de densité et du projet.

Le Floris

M. Louis BOLDRINI informe que le dossier relatif au Floris est en cours auprès du Tribunal des baux et loyers, après avoir échoué à la commission de conciliation.

Le dossier suit son cours et n'est de loin pas terminé.

Pavillons provisoires de l'école

M. Louis BOLDRINI informe que la commune de Chêne-Bougeries s'est montrée intéressée à acquérir ces pavillons et a été invitée à les visiter. Tenant compte de la procédure en cours pour le projet MPPL (Mairie, Poste, Pompiers, Logements), l'Exécutif est favorable à se séparer de ces bâtiments, moyennant finances, ceci d'autant plus que les frais d'exploitation (chauffage, entretien) sont importants même non occupés.

Parking de véhicules - Parcelle No 5090/Flle 46 – Route de Thonon

Suite à la question d'un commissaire, M. Louis BOLDRINI rappelle que le Tribunal fédéral a donné tort à l'exploitant, lui demandant de remettre le terrain en l'état. Le Conseil municipal, par voie de résolution, l'Exécutif étaient intervenus à maintes reprises dans ce dossier, sans succès. L'exploitant peut toutefois poursuivre son commerce de véhicules et serait intéressé par la création de la zone artisanale.

M. le Président remercie M. Louis BOLDRINI pour son rapport.

Point 4 **Présentation du projet de budget 2013 par M. le Maire**

M. le Maire présente et commente le projet de budget 2013 de la Commune. Il répond aux questions des membres du Conseil municipal.

Les thèmes abordés sont les suivants :

- ✚ *La situation d'Anières par rapport aux autres communes du canton (dette ; indice de capacité financière 2012 (en baisse pour Anières), la dette (0 pour Anières), le centime additionnel 2012 (33 centimes pour Anières).*
- ✚ *Les prévisions conjoncturelles retenues par le Département des Finances (DF) (le contexte conjoncturel, les prévisions conjoncturelles).*
- ✚ *Les prévisions de recettes (valeur de production du centime communal, les prévisions du DF pour le budget 2013 de l'Etat de Genève, prévisions, recommandations, provision sur reliquat et pertes sur débiteurs de 1'800'000 F, soit 28,7 % de couverture, augmentation des liquidités de 3'044'007.30 en janvier 2012 à 9'137'883.98 en septembre 2012).*
- ✚ *La péréquation (impact, fixée en 2013 à 365'581 F, tenant compte des places de crèches).*
- ✚ *Les dépenses d'investissements (camion du service du feu, local du feu de Chevrens, assainissement de la route de l'Hospice, au total 910'000 F, financés par la fortune).*
- ✚ *Les amortissements (nouveaux, en cours, extraordinaires, projection des amortissements tenant compte des mesures envisagées pour en limiter les impacts par la demande du montant des versements des subventions, projection de l'évolution de la capacité d'investissement, au total 2'987'437 F, soit le 29,7 % des charges).*
- ✚ *Le fonctionnement (charges, revenus, comparaison entre le budget 2012 et le budget 2013). Des crédits d'engagement seront demandés au Conseil municipal pour toutes les charges non prévues dans le budget 2013, à l'instar de ce qui avait été convenu en 2012.*
- ✚ *L'évaluation des risques (estimations prudentes qui tient compte de l'incertitude liée à la situation conjoncturelle, soit le maintien de la valeur du centime à 255'000 F pour 2013).*
- ✚ *La synthèse et le résultat du projet de budget 2013 (budget équilibré, dégageant un excédent de revenus de 177'666 F, la correction des amortissements, pas d'amortissements extraordinaires en 2013, maintien du centime additionnel à 33 ct).*

Le budget de fonctionnement 2013 :

Charges	10'064'302.07 F
Revenus	10'241'969.00 F
Excédent de revenus	177'666.93 F

Le budget 2013 de la Commune est équilibré et dégage un excédent de revenus de 177'666.93 F.

Considérant l'état de la fortune de la Commune, des provisions et des investissements prévus, le budget 2013 est fondé sur le maintien du centime additionnel à 33 ct.

Pour répondre à M. Norbert FELLAY, M. le Maire souligne que le montant de la provision sur reliquat et pertes sur débiteurs n'a aucune influence sur la péréquation intercommunale (calcul selon divers indices, le centime additionnel, le nombre d'élèves à l'école, les m² du domaine public, etc..). Dans les bonnes années, la Commune s'était dotée d'une provision assez élevée pour permettre d'absorber les

différences de revenus, correctifs et les irrécouvrables. Les recommandations du Département relatives à la provision sont de ne pas dépasser le 30 % des créances, mais pour la Commune, tenant compte de sa particularité, avait provisionné jusqu'à 87 % du reliquat, ce qui s'était avéré être une très bonne décision. Au moment du bouclage des comptes 2012, M. le Maire envisage, si cela est possible, de réapprovisionner cette provision, de manière à recomposer un capital « risques » pour l'avenir.

M. Jacques APOTHELOZ rappelle que le budget 2012 présentait une réelle rigueur, comprenant des mesures au niveau des charges. Il demande si la rigueur reste de mise dans ce présent budget 2013.

M. le Maire répond que ce budget 2013 respecte une certaine rigueur, mais il explique que certaines charges, entre autres, ont été contrebalancées par les amortissements en diminution (qui tiennent compte des recettes d'investissement en cours ou à venir), ce qui a été un élément important dans l'élaboration de ce budget 2013.

M. le Maire annonce également la fin des rapports de service entre la Commune et l'Agent de Police Municipale qui a un impact sur le budget de fonctionnement également.

M. Antoine BARDE souhaite un complément d'information sur l'annonce de l'Etat qui prévoit une progression de 3,3 % des recettes fiscales estimées dans le projet de budget 2013, soit 194 millions.

La différence s'explique par rapport au budget précédent comme suit : pour les personnes physiques (3,3 %), 120 millions et pour les personnes morales (5,5 %), 64 millions, ce qui fait au total 184 millions. Il en ressort une différence de 10 millions et M. Antoine BARDE souhaite en connaître les raisons.

M. le Maire n'a pas le détail de suite, mais répondra à cette question à la commission des finances.

Ndlr (Réponse à la question de M. Antoine BARDE) :

La différence entre le montant de 194 millions annoncé par l'Etat et celle des 184 millions (PP et PM) s'explique comme suit :

Part cantonale aux recettes fédérales (+ 22.4 millions), impôt immobilier (+ 1.3 millions), impôt sur les véhicules et les bateaux (+ 2.8 millions), autres impôts, notamment sur les successions (- 18.1 millions). Ainsi, le différentiel de 10 millions est l'addition des plus et des moins.

Le solde des 10 millions est donc constitué d'éléments qui ne concernent pas les communes.



La présentation « Budget 2013 » est jointe en annexe du présent procès-verbal et disponible pour les membres du Conseil municipal sur CMNet.

Après les remerciements sur cette détaillée présentation faite par M. le Maire et la parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote pour le renvoi du projet de budget 2013 à la commission « Finances et aide humanitaire » pour étude.

A l'unanimité (15 oui), les Conseillers municipaux renvoient ce projet de budget 2013 à la commission « Finances et aide humanitaire » pour préavis (séance du mardi 6 novembre 2012), avant le vote des délibérations y relatives lors du Conseil municipal du mardi 13 novembre 2012.

Point 5 **Proposition(s) du Maire et des Adjoints**

M. le Maire, MM. les Adjoints n'ont pas de proposition.

Point 6 **Communication(s) du Maire et des Adjointes**

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

M. le Maire n'a pas de communication.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pierre CHOLLET.

Agent de Police Municipale

M. l'Adjoint annonce la fin des rapports de service entre la Commune et l'Agent de Police Municipale au 31 octobre 2012 et que l'Exécutif a convenu de ne pas le remplacer, tenant compte de l'étude en cours par la commission intercommunale « Sécurité » (CoHerAn – Collonge-Bellerive), dont l'objectif est de créer une entité intercommunale dès le 1^{er} janvier 2014.

Point 7 **Propositions individuelles et questions**



Crèche intercommunale « L'île-aux-mômes ».

Mme Corinne ALHANKO-BAUER informe que le Conseil du groupement de la crèche intercommunale « L'île-aux-mômes » s'est réuni le jeudi 27 septembre dernier, auquel participait également Mme Florence PULIDO.

Le Comité a présenté la situation des comptes de l'année 2012, à fin septembre 2012, et ceux-ci sont positifs, grâce à un taux d'occupation de 92 %, ce qui est un taux excellent. Pour la commune d'Anières, qui bénéficie de 18 places, cela correspond à un taux d'occupation de 16,2 %.

Le projet de budget 2013 a également été présenté lors de cette séance et ce dernier a été approuvé par les membres du Conseil. Le montant de la subvention des communes a été légèrement majoré, correspondant à 80 F l'année par place, avec au préalable une consultation auprès des Exécutifs qui avaient approuvé cette légère augmentation. Le coût de la place à charge des communes sera donc de 20'670 F, soit pour 18 places, 372'060 F pour Anières (0,5 % d'augmentation).

Parking de l'Ancien-Lavoir – Respect de la zone bleue

M. Louis BOLDRINI informe du constat par plusieurs administrés que la zone bleue du Parking de l'Ancien-Lavoir n'est pas respectée (entre autres les employés de l'auberge du Floris). Il suggère vivement qu'un contrôle soit effectué pour remédier à la situation et permettre une rotation de ces places de stationnement, selon le statut conféré à cette zone.

Compagnie des sapeurs pompiers – Intervention

M. Louis BOLDRINI informe que la Compagnie des sapeurs pompiers a dû intervenir dans la nuit du samedi 3 au dimanche 4 novembre 2012. En raison des vents très violents, les serres de chez M. Robert OESTERLE se sont envolées sur la route de l'Hospice, qui a dû être fermée à la circulation pour permettre leur dégagement (de 05h.00 à 9h.30, ceci avec l'aide du SIS (Service d'Incendie et de Secours).

Une autre intervention a été faite pour un arbre qui était tombé sur la route, mais la Commune étant bien entretenue, peu d'autres dégâts ont été constatés.

Local des sapeurs pompiers – Route de l'Hospice

M. Louis BOLDRINI informe d'une panne de courant au local des pompiers, les privant de chauffage pour la séance de l'Etat Major et surtout éteignant les congélateurs et pouvant, si cela ne s'était pas vu rapidement, entraîner une rupture de froid et nécessitant de jeter toute la marchandise. Il demande qu'un contrôle soit fait avec l'entreprise PIASIO SA qui s'est branchée sur le tableau des pompiers depuis leur installation de chantier à côté du local.

Inauguration du temple d'Anières

Mme Isabelle de PLANTA informe que l'inauguration du temple d'Anières a eu lieu le dimanche 7 octobre dernier, grâce entre autres à la subvention de la commune d'Anières.

Le 7 octobre dernier était une magnifique journée et le temple était plein. L'Assemblée était très satisfaite des travaux réalisés.

Mme Isabelle de PLANTA souligne encore que la chapelle pourra être louée pour des concerts, conférences, projections diverses, mariages, etc. avec le matériel adéquat (les prix de location seront communiqués ultérieurement).

M. Pierre-Yves DECHEVRENS est surpris qu'un tel lieu de culte puisse être loué pour des manifestations.

Mme Isabelle de PLANTA répond qu'il ne s'agit de locations pour de grandes manifestations, mais pour de simples rencontres et réunions.

Village d'Anières – Passes de poids lourds au centre du village

M. Pierre-Yves DECHEVRENS a constaté de nombreux passages de poids lourds à la rue Centrale, provenant d'un chantier à Collonge-Bellerive, entre autres. Ceci est vraisemblablement dû à l'interdiction de passage de ces véhicules dans le village de Corsier (rue de l'Eglise, route du Lac).

Tenant compte de ce constat, M. Pierre-Yves DECHEVRENS pense important de se préoccuper de l'aspect sécuritaire, si la situation perdurait.

M. Jacques APOTHELOZ s'étonne qu'une commune puisse interdire unilatéralement la circulation sur ses routes communales, ceci étant de la compétence du canton.

M. le Maire approuve cette intervention, les routes étant mises à disposition des usagers, mises à part les restrictions légales qui pourraient être placées fixes ou provisoires.

M. Pierre CHOLLET en a eu connaissance, mais n'a pas d'informations à donner ce jour. Il propose de se renseigner.

**La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé,
M. le Président lève la séance à 21h.30**

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Annexe :



Présentation du projet « Budget 2012 », (Document disponible sur CMNet)